



Province de Namur  
Commune de Gesves



Coordination extrascolaire : Coala asbl - 085/84 6190 [extrascolaire.gesves@coalanet.org](mailto:extrascolaire.gesves@coalanet.org)  
Debois E. - 083/ 670.208 [atl.gesves@publilink.be](mailto:atl.gesves@publilink.be)

## PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE



Ou

# Programme CLE

*Un projet pour l'extrascolaire gesvois*

## **TABLE DES MATIERES**

### **Partie générale**

**Introduction** : Notre vision de l'extrascolaire à Gesves

#### **1. Informations globales :**

1.1. L'identité de l'unique opérateur

1.2. L'analyse des besoins d'accueil

- o *Besoins identifiés par les enfants*
- o *Besoins identifiés par les parents*
- o *Besoins identifiés par les professionnels encadrants*

1.3. Les activités proposées actuellement dans les différentes écoles

1.4. Les priorités d'action

1.4.1. *Les actions proposées pour répondre aux besoins des enfants et des parents*

1.4.2. *Les actions proposées pour répondre aux besoins des professionnels encadrants*

#### **2. Informations relatives à l'opérateur unique du Programme CLE**

### **Annexes**

*- Relative à la Commission Communale de l'Accueil*

Annexe 1 : Asbl « Gesves EXTRA »

Annexe 2 : Mise en place de la Commission Communale de l'Accueil

Annexe 3 : Composition de la CCA

Annexe 4 : Coordonnées des membres de la CCA

Annexe 5 : Délibération actant la CCA, par le Collège communal

Annexe 6 : Délibération actant la CCA, par le Conseil communal

Annexe 7 : Règlement d'ordre intérieur acté par le Collège communal

Annexe 8 : Règlement d'ordre intérieur acté par le Conseil communal

Annexe 9 : Procès-verbal de la dernière CCA validant le Programme CLE

(18 juin 2007)

*- Relative au Programme CLE*

Annexe 10 : Validation du Programme CLE par la CCA

Annexe 11 : Délibération du Collège communal actant le Programme CLE

Annexe 12 : Délibération du Conseil communal actant le Programme CLE

Annexe 13 : Délibération du Collège communal actant une participation financière communale au « Pot commun » CCA de l'ATL

*- Relative à l'état des lieux et à l'analyse des besoins*

Annexe 14 : Tableaux de synthèse des milieux d'accueil (état des lieux)

Annexe 15 : Tableaux de synthèse des associations culturelles et sportives  
(état des lieux)

Annexe 16 : Analyse des besoins : Questionnaire destiné aux parents

Annexe 17 : Analyse des besoins : Enquête réalisée auprès des enfants

Annexe 18 : Synthèse de l'analyse des besoins : synthèse de l'enquête réalisée  
auprès des parents (par questionnaire)

Annexe 19 : Synthèse de l'analyse des besoins : synthèse de l'enquête réalisée  
auprès des enfants

Annexe 20 : Calendrier ATL à Gesves – Quelques dates

Partie générale



## INTRODUCTION : Notre vision de l'extrascolaire, à Gesves

Pour l'ensemble des membres de la Commission Communale de l'Accueil gesvois, c'est l'enfant lui-même qui est au centre de l'accueil EXTRA-scolaire. Il s'agit d'un espace-temps qui motive l'enfant à être ACTEUR de ses loisirs.

Aussi, la Commission Communale de l'Accueil gesvoise développe une vision large de l'accueil EXTRA-scolaire, au-delà de l'Accueil Temps Libre « subsidiable » (c'est-à-dire les heures suivant les heures de cours). Notre vision se prolonge aussi les weekends et durant les vacances scolaires ; en dehors des établissements scolaires. Enfin, les côtés épanouissant et collectif de l'accueil extrascolaire s'imposent à notre vision de l'EXTRA-scolaire comme une évidence. C'est pourquoi les mots tels que « qualité » et « encadrement » font partie intégrante de notre programme.

Nous avons défini l'extrascolaire lors de nos rencontres organisées autour du sujet, comme suit :

- organisé en dehors des heures de cours (donc avant et après l'école ainsi que durant les congés) ;
- vécu hors du cadre familial ;
- à destination des enfants et des jeunes ;
- visant leur épanouissement au travers d'activités à vivre collectivement.

A Gesves :

- chacun des 4 établissements scolaires de l'enseignement fondamental (3 réseaux différents) développe depuis des années, des activités extrascolaires (ateliers, garderie, etc.) tout au long de l'année scolaire ;
- lors des week-ends et vacances scolaires, un certain nombre d'associations culturelles (le Patro, la Maison de la Musique, le Domaine de Mozet, etc.) mais surtout sportives (les Clubs de foot, le Club de basket, le Poney Club « Le Chat Botté », etc.) organisent des activités en tout genre pour les enfants. Certaines de ces activités sont également proposées en semaine.

Nos priorités, au travers de ce programme CLE, sont :

- o d'abord, **renforcer qualitativement** l'accueil des enfants déjà organisé dans les écoles ;
- o par la suite, **inclure les initiatives existantes de l'accueil « hors infrastructure scolaire »** dans une logique de collaboration ;
- o enfin développer quantitativement l'offre extrascolaire et organiser des nouvelles initiatives.

Pour ce faire, notre programme CLE vise :

- le développement d'activités ludiques et dynamiques dans les milieux d'accueil ;
- la formation des accueillant(e)s ;
- la coordination des initiatives existantes dans les écoles et ailleurs (Besoin identifié au travers des entretiens avec les professionnels et accueillant(e)s de l'accueil actuel) ;
- le développement de l'information diffusée aux enfants et aux parents ;
- l'ouverture d'initiatives existantes au sein des écoles, à tous les enfants de la commune (objectif d'accessibilité) ;

- la création de nouvelles initiatives ponctuelles, répondant à certains besoins identifiés par l'enquête réalisée auprès des parents et qualifiés de prioritaires par la CCA.

Nous souhaitons notre programme CLE évolutif. De nouveaux objectifs répondant aux besoins (moins prioritaires ou plus secondaires) seront établis dans un délai plus lointain après l'évaluation de ce programme-ci.

## 1. INFORMATIONS GLOBALES

### 1.1. L'identité de l'unique opérateur

Plusieurs « opérateurs » potentiels au regard du Décret ATL agissent sur le territoire de la commune de Gesves, chaque jour scolaire, au moins jusqu'à 17h30.

Cependant, dans une volonté de collaboration, de transparence et de coordination, les membres de la CCA<sup>1</sup> ont décidé de créer une asbl spécifique regroupant tout opérateur qui le souhaite.

Ainsi, c'est actuellement cette association qui est reprise comme opérateur unique dans le cadre du programme CLE.

Il s'agit de l'asbl « **Gesves EXTRA** »<sup>2</sup> dont le secrétariat est installé au 112, chaussée de Gramptinne à Gesves.

C'est cette asbl qui gère, dans le cadre du décret ATL et dans une logique de solidarité, les différentes activités extrascolaires proposées dans les écoles (et ailleurs) et qui, dans le cas de l'agrément du programme CLE en gèrera les subventions à recevoir de l'ONE. Au travers d'une comptabilité basée sur la transparence, elle redistribuera celle-ci à ses membres et partenaires :

- 95% sont affectés aux membres ayant effectivement organisé un accueil conforme. Une clé de répartition entre les membres est effectuée sur base des présences journées/enfant de chacun ;
- 5 % sont mis à la disposition de la CCA, de manière exclusive, afin qu'elle puisse financer, soutenir, organiser toute initiative qui lui paraîtra utile dans le cadre de l'accueil extrascolaire. (Exemples cités sans décision : animations plus ponctuelles telles que lors des journées pédagogiques, lors de rencontres inter-réseaux ou lors d'animations dans les garderies certains mercredis après-midi).

A ce « pot commun » géré par la CCA s'ajoute une aide financière de la commune, votée au collège des échevins, le lundi 4 juin 2007, d'un montant égal à la participation des membres de l'asbl au pot commun (5%) plafonné à 1000 euros par an.

<sup>1</sup> Voir Annexes 2 : Composition de la Commission Communale de l'Accueil de Gesves ;  
Voir Annexes 4 : Approbation de cette composition par le Collège échevinal ;  
Voir Annexes 5 : Approbation de cette composition par le Conseil communal ;  
Voir Annexes 3 : Coordonnées des membres de la CCA.

<sup>2</sup> Voir chapitre 2 : Les statuts de l'asbl « Gesves EXTRA » ; le R.O.I et le Projet d'accueil

## 1.2. L'analyse des besoins d'accueil

Dans le cadre de l'état des lieux, une analyse des besoins a été finalisée en mai 2007. Nous avons souhaité connaître **l'avis des enfants**, en parallèle à celui des parents et des professionnels de l'accueil. Cette analyse s'est déroulée sur base des différentes méthodes suivantes :

- Entretien<sup>3</sup> avec 177 enfants gesvois scolarisés dans la commune ;
- Elaboration (en CCA) et diffusion d'un questionnaire<sup>4</sup> destiné aux parents ;
- Entretien avec chaque directeur des écoles ;
- Rencontre des responsables associatifs actifs à Gesves.

Au regard de ce travail, des besoins ont été identifiés :

### o *Besoins identifiés par les enfants :*

Suite aux entretiens réalisés auprès de 177 enfants issus des 4 établissements scolaires de la commune, il apparaît un net souhait d'élargir les offres d'accueil. Les enfants débordent d'idées. Aussi, le fait que les enfants proposent l'organisation d'activités existant déjà actuellement sur la commune démontre le manque d'information.

### o *Besoins identifiés par les parents :*

1. Comme les enfants, 43 % des parents ayant répondu à l'enquête, qualifient de « difficilement trouvable » l'information concernant les formalités d'inscription ou simplement l'existence des offres d'accueil. En effet, aucune centralisation n'est mise en place au niveau de la commune et la page enfance du site internet de celle-ci est en construction depuis des mois, voire des années. Une brochure (« CAIAC », élaborée dans le cadre du projet européen Leader +) existe mais reprend les associations existantes des communes d'Assesse, ... et Gesves. Cette brochure ne précise que les coordonnées de ces associations ; elle n'est pas spécifique à l'extrascolaire. Aussi, un Plan Communal de Développement Rural a été élaboré avec la Fondation Rurale de Wallonie en collaboration avec la commune de Gesves.
2. L'analyse des parents révèle un net besoin de mettre sur pied un accueil lors des congés pédagogiques<sup>5</sup>. En effet, une seule école organise un accueil (de type surveillance) lors des conférences pédagogiques. Les parents s'en plaignent souvent aux directeurs d'école. Dans notre enquête, 1 parent sur 2 a défini ce besoin comme une priorité d'action.

### o *Besoins identifiés par les professionnels encadrants :*

3. Un manque évident de moyens financiers est apparu au niveau des écoles tant dans le défraiement des volontaires animant les activités extrascolaires existantes, tant dans la formation des encadrants, tant dans le développement des activités elles-même que dans l'achat de matériel pédagogique et ludique.

<sup>3</sup> Voir Annexe 14 : Analyse des besoins : Canevas d'entretien avec les enfants

voir Annexe 16 : Analyse des besoins : Synthèse de l'enquête réalisée auprès des enfants

<sup>4</sup> Voir Annexe 13 : Analyse des besoins : Questionnaire destiné aux parents

voir Annexe 15 : Analyse des besoins : Synthèse de l'enquête réalisée auprès des parents

<sup>5</sup> Voir Annexe 15 : Analyse des besoins : Synthèse de l'enquête réalisée auprès des parents

Dans certaines garderies scolaires, il existe un réel souci de dynamisme et d'épanouissement de l'enfant qui va bien au-delà d'une simple surveillance ou du concept de « garderie parking ». Des réunions d'équipe s'organisent et un projet d'accueil a été élaboré. D'autres garderies scolaires voudraient elles aussi pouvoir développer de telles activités mais la question des moyens financiers obligent les directions à mettre leur projet en suspens.

4. la difficulté à trouver des remplaçants potentiels aux accueillant(e)s lorsque ceux(elles)-ci s'absentent pour cause de maladie ou dans le cadre de formation.
5. le manque de formation ou le besoin et l'envie d'entrer dans un processus de formation continue concernant les accueillant(e)s. Il s'agit d'un réel souhait des directions. D'autant plus que certain(e)s d'entre- eux(elles) sont issu(e)s de l'ALE (Agence Locale pour l'Emploi).

Notons l'identification d'autres besoins (l'organisation d'animations les mercredis après-midi dans les écoles, la création d'une ludothèque, etc.) qui restent, non seulement à l'ordre du jour des prochaines CCA mais également en priorités d'actions à moyen terme.

### **1.3. Les activités extrascolaires proposées au cours de l'année 2006 - 2007 dans les différentes écoles, gérés par l'asbl « Gesves EXTRA »**

(Tableaux de synthèse : voir page suivante)

<p>Site de l'école communale de «La croisette» Sorée</p>	<p>Site de l'école communale de «L'envol» Faulx – Les Tombes</p>	<p>Site de l'école libre Saint-Joseph Gesves</p>	<p>Site de l'école fondamentale autonome de la Communauté française Gesves</p>
<p><i>Fin des cours à 16h</i></p> <p><u>Accueil – étude</u> assurée par :</p> <p>+ 7h30 à 8h30 : 1 employée non qualifiée</p> <p>+ 16h à 17h30 : 1 enseignant volontaire (tournante)</p>	<p><i>Fin des cours à 14h50</i></p> <p>- <u>Ateliers extrascolaires</u> : de 14h50 à 15h45 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o <i>Maternelle</i> : Bio danse, mobilité et alimentation</li> <li>o <i>Primaire</i> : Etude, conte, alimentation, anglais, théâtre, cuisine canadienne, cuisine, informatique, nature, sport, dessin, média, magie, récréation</li> </ul> <p>Assurées soit par des employés communaux détachés, soit des enseignants volontaires soit des volontaires de l'extérieur.</p> <p>- <u>Accueil assuré</u> par des enseignants volontaires (tournante)</p> <p>- <u>Accueil assuré</u> par : + 7h30 à 8h30 : 1 employée qualifiée + 15h 45 à 18h : 4 employées dont 1 qualifiée</p>	<p><i>Fin des cours à 15h45</i></p> <p>- <u>Accueil - étude</u> de 8h à 9h et de 15h45 à 17h</p> <p>Assurée par : 2 enseignants volontaires (tournante) de 8h à 9h et de 15h45 à 17h, dans chacune des 2 implantations de l'école.</p> <p>- <u>Accueil</u> assurée par :</p> <p>+ 7h à 8h : 1 employée qualifiée + 17h à 18h : 2 employées non qualifiée</p> <p>- <u>Activité de musique</u> le mercredi de 13h30 à 14h30</p> <p>Assurée par 1 employée qualifiée</p>	<p><i>Fin des cours à 15h45</i></p> <p>- <u>Accueil</u> assurée par : + 7h à 8h50 : 1 employée non qualifiée + 15h45 à 18h : 1 employée non qualifiée et 1 enseignant volontaire</p> <p>- <u>Etude scolaire</u> de 16h à 17h</p> <p>Assurée par : 1 enseignant volontaire (tournante)</p> <p>- <u>Accueil lors des congés pédagogiques</u> de 7h à 18h</p> <p>Assurée par 1 employée non qualifiée</p>

## 1.4. Priorités d'action

### 1.4.1. *Actions proposées pour répondre aux besoins des enfants et des parents*

- Rendre accessible les activités extrascolaires organisées dans les écoles à tous les enfants, peu importe l'établissement dans lequel ils sont inscrits :
  - En évitant que la participation financière soit un frein à la participation des enfants ;
  - En facilitant l'accès et le déplacement vers les sites d'accueil ;
  - En informant les parents de cette nouveauté dès le début de l'année scolaire 2007 – 2008 ou lors des inscriptions.
- Informers les enfants et le parents des accueils existants :
  - En centralisant les informations dans le bureau de coordination à l'Administration communale de Gesves ;
  - En établissant des permanences téléphoniques ou de bureau à l'Administration communale ;
  - En synthétisant ces informations dans un folder distribuable ;
  - En publiant ce folder dans la presse locale ;
  - En construisant la page « Enfance » du site Internet de la commune ([www.gesves.be](http://www.gesves.be));
  - En se rendant dans les écoles pour rencontrer les enfants et les informer.
- Organiser des temps d'accueil « extraordinaire » exceptionnels :
  - En solidarissant 5 % des subventions accordées suite à l'agrément de ce présent programme CLE ajoutée à l'aide financière communale et se donner ainsi des moyens d'action ;
  - En collaborant avec l'asbl « Gesves EXTRA » ;
  - En favorisant des activités à prix démocratiques nécessitant le plus mince budget possible afin de pouvoir mettre sur pied un grand nombre d'accueil « extraordinaires » ;
  - En favorisant la collaboration avec des associations gesvoises (en fonction de l'activité et de l'offre gesvoise).

### 1.4.2. *Actions proposées pour répondre aux besoins des professionnels encadrants*

- Développer des activités ludiques et dynamiques :
  - En rendant l'offre plus qualitative ;
  - En achetant du matériel ludique et pédagogiques ;
  - En utilisant les subsides pour mieux indemniser les accueillant(e)s en tendant vers une professionnalisation ;
  - En (in)formant les accueillant(e)s ;
  - En veillant aux orientations du Code de Qualité.

- Donner aux accueillant(e)s la possibilité de se former :
  - En favorisant la formation (accès géographique et financier, information de formations) ;
  - En collaborant avec un organisme de formation ;
  - En donnant la possibilité aux accueillant(e)s d'être remplacées durant la durée de leur formation.
  
- Se donner les moyens de recruter facilement des animateurs en cas de besoins :
  - En créant une réserve d'animateurs potentiels qualifiés dans le respect du Code de Qualité ;
  - En permettant à ces personnes d'être engagé par l'asbl « Gesves EXTRA » ;
  - En diffusant un appel à des candidats potentiels.

## 2. INFORMATIONS RELATIVES A L'OPERATEUR UNIQUE



**« Gesves EXTRA » asbl<sup>6</sup>**

Chaussée de Gramptinne 112  
5340 Gesves

<sup>6</sup> Voir Annexe 1 : Statuts de l'asbl « Gesves EXTRA »  
Voir Annexe 2 : Projet d'accueil de l'asbl « Gesves EXTRA »